



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

À une séance ordinaire tenue le 10 novembre 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal Benoit Côté, 94, rue Principale, étaient présents:

Siège #1 - Marie-Hélène Talbot
Siège #2 - Jean-Pierre Lamontagne
Siège #3 - Rosalie Cyr-Demers
Siège #4 - Prescylla Bégin
Siège #5 - André Olivier
Siège #6 - Alexandre D'Amour

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jonathan Moreau. La directrice générale agit à titre de secrétaire d'assemblée et atteste que 15 personnes sont présentes dans la salle.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Le maire souhaite la bienvenue au nouveau conseil municipal et félicite ses collègues pour leur élection.

19941-11-2025 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PRÉLIMINAIRES**
 - 3.1 -** Inscription des droits de parole du public
 - 3.2 -** Exercice des droits de parole du public
 - 3.3 -** Faits saillants et résumé de la correspondance
 - 3.4 -** Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
- 4 - SERVICE D'URBANISME**
 - 4.1 -** Demande d'autorisation à la CPTAQ - lot 3 383 549, rang Saint-Lazare
 - 4.2 -** Demande d'autorisation à la CPTAQ - lot 3 584 555, rang de Pierrick
 - 4.3 -** Demande d'autorisation à la CPTAQ pour les puits 15 et 16
 - 4.4 -** Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
 - 4.5 -** Nomination au Comité consultatif en environnement
- 5 - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- 5.1 - Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics - Désignation des représentants de la municipalité au sein du comité ad hoc**
- 6 - SERVICE DES INCENDIES**
- 7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8 - SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
- 9 - ADMINISTRATION**
- 9.1 - Adoption du projet de Règlement relatif à la régie interne des séances du conseil**
- 9.2 - Contribution financière pour un stage interculturel au Maroc**
- 9.3 - Contribution financière - Classique hivernale des Filons du Cégep de Thetford**
- 10 - AGENDA POLITIQUE**
- 10.1 - Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026**
- 10.2 - Nomination au Comité consultatif sur la sécurité routière**
- 10.3 - Nomination au conseil d'administration de la Régie intermunicipal de collecte des matières résiduelles de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit**
- 10.4 - Attribution des dossiers au conseil municipal**
- 11 - VARIA**
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**
- 14 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**
- 3 - PRÉLIMINAIRES**
- 3.1 - Inscription des droits de parole du public**
- 3.2 - Exercice des droits de parole du public**
- 3.3 - Faits saillants et résumé de la correspondance**

19942- 3.4 - Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements

11-

2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la liste des comptes compressibles et incompressibles du mois précédent, au montant de 1 655 077,94 \$ incluant les salaires, soit adoptée telle que présentée et répartie comme suit :

Salaires : 227 499,36 \$

Comptes à payer : 608 710,47 \$

Comptes déjà payés (incompressibles) : 818 868,11 \$

Tableau des 10 factures les plus élevées du mois d'octobre 2025 :

No	Fournisseurs	Description	Montant net
1	Ministre des finances (polices)	Quote-part Sureté du Québec	647 220,00 \$
2	Groupe Colas Québec inc	Achat de gravier (Carrière Saint-Flavien)	48 248,20 \$
3	Régie Intermunicipale	Collecte des matières résiduelles	32 921,09 \$
4	Ogéo inc	Essais de pompage (Puits 15 et 16)	29 666,53 \$
5	L.Delisle 2014 inc	Travaux d'excavation	22 139,90 \$
6	Atkins Réalis	Surveillance de chantier rue de l'Ancolie	20 434,32 \$

7	Atelier 5	Plans et devis Maison de la culture	18 785,19 \$
8	Les Entreprise Lévisiennes inc	Asphaltage ponceau Domaine de la Chute	14 770,37 \$
9	Ver-Mar	Signalisation routière durant travaux	10 807,65 \$
10	Sage inc (Assurance Collective)	Assurances collectives	10 491,28 \$

Adopté à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Le greffier-trésorier adjoint, certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-avant ont été autorisées.

Alex Brouillard
Greffier-trésorier adjoint

4 - SERVICE D'URBANISME

19943-11-2025 4.1 - Demande d'autorisation à la CPTAQ - lot 3 383 549, rang Saint-Lazare

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété située sur le rang Saint-Lazare, lot 3 383 549 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la présente demande est plus spécifiquement pour le renouvellement de l'exploitation d'une sablière sur le lot 3 383 549 d'une superficie approximative de 1.98 ha et l'utilisation d'un chemin d'accès sur les lots 3 638 880, 3 638 883 et 3 688 372 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 0.75 ha;

ATTENDU QUE la propriété faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le renouvellement de l'exploitation d'une sablière sur le lot 3 383 549 et pour l'utilisation d'un chemin d'accès sur les lots 3 688 372, 3 638 880 et 3 638 883 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

19944-11-2025 4.2 - Demande d'autorisation à la CPTAQ - lot 3 584 555, rang de Pierriche

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété située sur le rang de Pierriche, lot 3 584 555 cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la présente demande est pour l'exploitation d'une nouvelle sablière d'une superficie d'environ 3.7 hectares sur le lot 3 584 555;

ATTENDU QUE la demande consiste également à l'utilisation d'un chemin d'accès d'une

superficie approximative de 0.7 hectare à même les lots 3 584 549, 3 584 550, 3 584 551 et 3 584 554 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la propriété faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QU'à l'extérieur de la zone agricole, il existe des espaces où l'exploitation d'une sablière est possible en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007, mais ces espaces ne sont pas disponibles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 3 584 555 et l'utilisation d'un chemin d'accès à même les lots 3 584 549, 3 584 550, 3 584 551, et 3 584 554, du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

19945-11-2025 4.3 - Demande d'autorisation à la CPTAQ pour les puits 15 et 16

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire poursuit ses travaux pour produire de l'eau potable en quantité et en qualité selon les normes édictées;

ATTENDU QUE des essais de pompage ont été effectués sur deux nouveaux ouvrages de captage dans le secteur du rang Bois-Joly, soit sur les lots 3 384 718 et 3 584 607, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QU'un rayon de protection de 30 mètres autour de chacun des puits doit être conserver;

ATTENDU QUE la Municipalité doit acquérir des parcelles de terrains totalisant 7 200 m² à même les lots 3 383 178, 3 384 718, 3 584 596 et 3 584 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QU'une servitude permanente de passage de 10 m de largeur à même les lots 3 584 607, 3 384 718 et 3 384 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, d'une superficie de 13 614,5 m² est nécessaire pour le passage de la conduite et de l'utilisation du chemin d'accès;

ATTENDU QUE les parcelles de terrains visées par la présente demande sont incluses dans la zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE pour exploiter ces nouveaux puits municipaux, pour faire l'achat de ces parcelles de terrains et utiliser le chemin d'accès, la Municipalité doit obtenir l'autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE les infrastructures d'utilités publiques associées au réseau d'aqueduc sont permises dans chaque zone du territoire municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité :

DE procéder à la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour :

- L'aliénation en faveur de la Municipalité de Saint-Apollinaire et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation de deux puits, des parcelles de terrains totalisant 7 200 m² à même les lots 3 383 178, 3 384 718, 3 584 596 et 3 584 607 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Lotbinière.

- L'utilisation d'un chemin de 10 mètres de largeur à même un chemin existant sur les lots 3 384 718, 3 384 818 et 3 584 607, du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Lotbinière, d'une superficie de 13 614.5 m².

Le tout plus amplement décrit sur la description technique de l'arpenteur-géomètre Paul Grimard, Minute 8578, dossier numéro 3430.

Adopté à l'unanimité.

19946-11-2025 4.4 - Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE des élections ont eu lieu le 2 novembre 2025 pour constituer le nouveau conseil municipal;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 988-2024 constituant le comité consultatif d'urbanisme a été adopté le 5 août 2024;

ATTENDU QUE le CCU se compose de 6 membres résidents de la Municipalité et de deux membres du conseil municipal nommés par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Hélène Talbot, conseillère no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE nommer Prescylla Bégin, conseillère no 4 et Alexandre D'Amour, conseiller no 6, membres du comité consultatif d'urbanisme.

DE nommer Alexandre d'Amour à titre de Président.

Adopté à l'unanimité.

19947-11-2025 4.5 - Nomination au Comité consultatif en environnement

ATTENDU QUE des élections ont eu lieu le 2 novembre 2025 pour constituer le nouveau conseil municipal;

ATTENDU QUE le règlement numéro 993-2024 constituant le Comité consultatif en environnement a été adopté le 4 novembre 2024;

ATTENDU QUE le CCE se compose de 5 membres résidents de la Municipalité et de deux membres du conseil municipal nommés par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Rosalie Cyr-Demers, conseillère no 3, membre et présidente du comité consultatif en environnement de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

De nommer Marie-Hélène Talbot, conseillère no 1, membre et vice-présidente du comité consultatif en environnement de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

5 - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

19948-11-2025 5.1 - Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics - Désignation des représentants de la municipalité au sein du comité ad hoc

ATTENDU QUE le protocole d'entente conclue entre la Municipalité et le ministère de la Culture et des Communications relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière en requalification du patrimoine religieux pour le projet de la Maison de la Culture de Saint-Apollinaire prévoit l'engagement de la Municipalité à respecter la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics*;

ATTENDU QUE cette Politique mentionne, sommairement, que le bénéficiaire d'une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site ouvert au public, en tout ou en partie, doit prévoir la nature et l'emplacement d'une œuvre d'art devant être incorporée au bâtiment ou au site en vertu du calcul des sommes assujetties selon le décret 955-66 tel que stipulé à l'annexe 1 et des frais administratifs applicables selon le décret 315-2000;

ATTENDU QUE la Municipalité est dans l'obligation de désigner des représentants à siéger au sein du comité ad hoc mis sur pied pour l'application de la Politique.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Hélène Talbot, conseillère no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE désigner M. Alex Brouillard, directeur du Service des finances, à titre de représentant du propriétaire, soit la Municipalité.

DE désigner Mme Élise Chenette, responsable de la bibliothèque, à titre de représentante des usagers.

DE désigner Mme Annie Pelletier d'Atelier 5, à titre d'architecte du projet.

DE désigner, Mme Stéphanie Gaudreau, directrice générale, à titre de signataire de l'entente de frais de service entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Municipalité, du contrat maquette entre la Municipalité et le ou les artistes en concours, du contrat de réalisation de l'œuvre d'art entre l'artiste retenu et la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

6 - SERVICE DES INCENDIES

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

8 - SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

9 - ADMINISTRATION

19949-11-2025 9.1 - Adoption du projet de Règlement relatif à la régie interne des séances du conseil

ATTENDU QUE l'article 159.1 du Code municipal permet au conseil municipal d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances publiques du conseil municipal;

ATTENDU QU'il est opportun que le conseil adopte un règlement à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Prescylla Bégin, conseiller no 4 et qu'un premier projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 2 décembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du présent Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

QU'un premier projet de règlement portant le n° 1000-2024 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

19950-11-2025 9.2 - Contribution financière pour un stage interculturel au Maroc

ATTENDU QUE madame Rosalie Olivier est une étudiante en éducation spécialisée au niveau collégial et résidante de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE Mme Olivier participera à un stage interculturel au Maroc;

ATTENDU QU'une demande de commandite a été soumise au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité octroie une commandite de 100 \$ à madame Rosalie Olivier pour la réalisation de son stage.

M. André Olivier, conseiller no 5, mentionne qu'il s'abstient de voter considérant le lien familial qu'il a avec la demanderesse.

Adopté à l'unanimité

19951-11-2025 9.3 - Contribution financière - Classique hivernale des Filons du Cégep de Thetford

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution financière au nom des Filons du Cégep de Thetford pour le match extérieur de hockey collégial édition 2026;

ATTENDU QUE cet évènement implique des coûts considérables, notamment les dépenses liées aux communications, à la création d'objets promotionnels, ainsi que la mise en place d'activités pour offrir une belle expérience aux joueuses et aux spectateurs;

ATTENDU QUE cet évènement aura un impact positif en termes de visibilité pour le CEC de Lotbinière, la Municipalité et la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 1 500 \$ au Filons du Cégep de Thetford pour le match extérieur de hockey collégial édition 2026.

Adopté à l'unanimité

10 - AGENDA POLITIQUE

19952- 10.1 - Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

11-

2025 ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les séances débuteront à 19 h 30 à la salle du conseil municipal Benoit Côté située au 94 rue Principale;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026:

12 janvier	2 février
2 mars	13 avril
4 mai	1 ^{er} juin
6 juillet	3 août
14 septembre	5 octobre
2 novembre	14 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Mme Stéphanie Gaudreau, directrice générale, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

19953-11-2025 10.2 - Nomination au Comité consultatif sur la sécurité routière

ATTENDU QUE des élections ont eu lieu le 2 novembre 2025 pour constituer le nouveau conseil municipal;

ATTENDU QUE le règlement 994-2024 constituant le Comité consultatif en sécurité routière a été adopté le 2 décembre 2024, conformément à la résolution 19656-12-2024;

ATTENDU QUE deux sièges sont prévus sur ce comité pour des membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE nommer les personnes suivantes à titre de membre du Comité consultatif en sécurité routière :

- Siège 1 : André Olivier
- Siège 2 : Rosalie Cyr-Demers

QUE les travaux de ce comité reprennent au début de l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

19954-11-2025 10.3 - Nomination au conseil d'administration de la Régie intermunicipal de collecte des matières résiduelles de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit

ATTENDU QUE des élections ont eu lieu le 2 novembre 2025 pour constituer le nouveau conseil municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit et de Saint-Apollinaire ont créé la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit sur la cueillette des matières résiduelles, en vertu d'une entente signée le 3 février 2016;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, le conseil d'administration de la Régie est composé de deux (2) délégués de chacun des conseils municipaux des municipalités faisant parties de l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Olivier, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE M. Alexandre D'Amour, conseiller numéro 6, et M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller numéro 2, soient et sont nommés comme délégués du conseil municipal de Saint-Apollinaire au sein du conseil d'administration de la Régie.

Adopté à l'unanimité

19955-11-2025 10.4 - Attribution des dossiers au conseil municipal

ATTENDU QUE des élections ont eu lieu le 2 novembre 2025 pour constituer le nouveau conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont choisi de répartir la responsabilité de certains dossiers au sein du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'attribuer les responsabilités de la façon suivante :

Travaux publics et voirie	Jean-Pierre Lamontagne André Olivier
Loisirs, sport et culture	Marie-Hélène Talbot Rosalie Cyr-Demers
Finances	Alexandre D'Amour
Ressources humaines	Prescylla Bégin Alexandre D'Amour
Sécurité incendie	Rosalie Cyr-Demers
Développement économique et urbanisme	Prescylla Bégin Alexandre D'Amour

Adopté à l'unanimité

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

19956-11-2025 13 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal du 10 novembre 2025 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

19957-11-2025 14 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Olivier, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 10 novembre 2025 à 20 h 03.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau
Maire

Stéphanie Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jonathan Moreau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 15 décembre 2025